

SUPPLÉMENT N°3 au N° 218 SEPTEMBRE 2011 SOMMAIRE

P.2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élection au comité technique académique



DCIO et COPSY

DU 13 AU 20 OCTOBRE, VOTEZ SNES, VOTEZ FSU !



SNES-FSU : Syndicat National des Enseignements
de Second degré



FSU : Fédération Syndicale Unitaire

Édito

Un vote déterminant pour notre avenir professionnel

En votant entre le 13 et le 20 octobre pour les listes présentées par le SNES, vous ferez le choix d'un syndicat fortement ancré dans les différents métiers, rassemblé dans la FSU -première fédération dans la Fonction Publique de l'État-, attaché aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élus qui comme vous exercent dans des établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail et de carrière.

En choisissant le syndicat majoritaire, vous enverrez aussi un message fort aux différents décideurs et à tous les niveaux de l'institution : celui d'une profession unie dans le refus du démantèlement de notre outil de travail. Vous ferez aussi le choix de renforcer le paritarisme, instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun.

Pour la première fois, après la loi sur le dialogue social -aussi imparfaite qu'elle soit- vous émettrez un vote aux Comités Techniques qui permettra aux élus du SNES et de la FSU, si vous choisissez qu'ils soient majoritaires, de bloquer les projets les plus néfastes obligeant ministre, recteur et inspecteurs d'académie à revoir leur copie.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES et de la FSU, c'est dire fort à l'État employeur et aux différents candidats à l'élection présidentielle, notre exigence sur la conception de nos métiers et l'avenir du second degré. C'est peser sur les choix futurs pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes et pour exiger l'abandon des projets dévastateurs (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec la bivalence à la clef, évaluation des enseignants par le seul chef d'établissement, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires, raccourcissement des vacances d'été avec le surcroît de travail que cela représente, ...).

Voter et faire voter pour le SNES et pour la FSU, dans toutes les instances, est donc bien un enjeu déterminant pour notre avenir professionnel.

Nos salaires dans le rouge.

Le contentieux salarial qui nous oppose à notre employeur n'est pas nouveau, la situation ne cesse de s'aggraver. Idéologiquement opposé à l'augmentation des salaires des enseignants, CPE et Co-Psy, ce gouvernement, prenant prétexte de la crise financière bloque le salaire de tous les fonctionnaires. À nous de financer pour partie, une crise dont nous ne sommes pas responsables. Notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader alors que nos métiers deviennent de plus en plus difficiles. Il est urgent d'augmenter nos salaires ! Cette revendication légitime est même d'une certaine manière reprise (renfort pour le moins inattendu ...) dans le dernier rapport de l'OCDE sur l'éducation : on peut y lire que nos salaires sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE et qu'ils ont baissé entre 2000 et 2009 alors qu'ils ont augmenté dans les deux tiers des pays de l'OCDE malgré la crise ! Prétendant que le budget de l'Éducation nationale est le premier budget de l'État, regrettant que l'OCDE ne prenne pas en compte les heures supplémentaires, alors que le « travailler plus pour gagner plus » est même renié par son mentor, le ministre oublie de reconnaître que la France consacre 10,6% de la dépense publique à l'Éducation, la moyenne de l'OCDE étant de 12,9%. La revalorisation de la situation enseignante passe obligatoirement par une augmentation des salaires.

Rythmes scolaires : non à une augmentation du temps de travail.

Alors que la « conférence sur les rythmes scolaires » initiée par le ministre a donné lieu à une large expression des organisations représentatives, des chronobiologistes, etc., le ministre a fait le choix de n'envisager cette question que sous l'angle du raccourcissement des vacances d'été – permettant un allègement de la semaine – et donc de l'augmentation du temps de travail des personnels sans aucune compensation. Pour répondre à l'inquiétude des familles et des professionnels du tourisme (empathie sélective...), un zonage est envisagé. Tous les autres leviers, très certainement en raison de leur coût ou parce qu'ils mettraient encore plus en évidence les coupes budgétaires subies, sont systématiquement oubliés. Il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des rythmes de vie dans la société et le temps global de l'élève. Isoler la seule journée de l'élève sans prendre en compte l'organisation de la semaine n'a pas de sens. Il est aussi nécessaire d'intégrer dans cette réflexion les conditions d'études : nombre d'élèves par classe, travaux en groupes, type d'activités, modalités pédagogiques... Si le ministre persiste dans son choix d'augmenter notre temps de travail et de dégrader encore nos conditions d'exercice, il trouvera sur son chemin le SNES, comme toujours au côté des personnels.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AVIS DE GROS TEMPS SUR NOTRE MÉTIER.

L'année à venir s'annonce comme particulièrement importante pour notre profession. Le décret sur les missions des Co-Psy et des directeurs de CIO est publié... enfin.

Grace à l'action du SNES, les CIO sont préservés, et le lien avec les équipes éducatives et en direction du public scolaire est maintenu.

Cependant des risques de dérive de notre activité subsistent par le glissement de nos activités vers les « jeunes adultes » sans mentionner de priorité et la qualification de psychologue n'est plus explicite.

PLUS QUE JAMAIS IL FAUT AGIR ! VOTER C'EST AUSSI AGIR !

Le SNES-FSU a toujours joué un rôle moteur dans la construction de l'identité professionnelle des COP par sa conception humaniste de l'orientation : l'élaboration des projets à l'adolescence ne se réduit pas à un conseil ponctuel et à des informations dématérialisées, mais c'est un processus long que seul un travail de psychologue en complémentarité d'une structure éducative scolaire, permet d'en appréhender la complexité. Le SNES-FSU s'est toujours battu et se battra encore pour que chaque conseiller et chaque directeur de CIO fasse reconnaître son métier et l'exerce dans un cadre qui priorise l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.



DÉFENDRE NOTRE MÉTIER, MAIS AUSSI DÉFENDRE L'INSTRUMENT DE NOTRE PROFESSIONNALITÉ : LE CIO !

Dans le contexte actuel de fermetures, fusions des CIO, diminution drastique des effectifs, recrutement massif de contractuels, la mise en place de la labellisation qui laisse planer beaucoup de doutes et d'incertitudes, plus que jamais le combat de projets qui pourraient imposer des lieux uniques sans aucune garantie du respect des missions et des conditions de travail des personnels, est de rigueur et nécessite que les élus fassent entendre la voix de leur collègues dans les instances académiques, voire régionales.

Le SNES-FSU a toujours demandé le dialogue lors d'audiences rectorales ou régionales (décentralisation en 2003, élus d'Aix-Marseille qui siègent en région...)

RÔLE DES ÉLUS COPSY ET DCIO

Ils siègent lors des CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) afin que soient respectées les règles de gestion, le statut et les droits des personnels en matière :

- d'avancement d'échelons et de l'accès au grade de DCIO ;
- des notations lorsqu'elles sont contestées ;
- du mouvement déconcentré (mutations inter et intra académiques) ;
- de l'affectation des TZR ;
- de l'octroi des congés de formation professionnelle.

Les commissaires paritaires SNES-FSU défendent et représentent efficacement les personnels en CAPA de par leur maîtrise technique des procédures, leur connaissance des situations individuelles et la qualité de suivi des dossiers.

Si cela s'avère nécessaire, au nom du SNES-FSU, ils déposent des motions afin d'informer le Recteur des revendications de la profession.

À titre d'exemple lors du mouvement intra académique 2011, les élus du SNES-FSU ont relevé une erreur d'affectation qui lésait deux collègues dans leurs vœux et ont fait rétablir la situation. Sans cette vigilance qui demande une rigueur et une observation méticuleuse des situations, ces personnes auraient peut être vu leur situation professionnelle se dégrader pendant longtemps (mutation à plus de 60 kms de leurs domiciles).

De même, lors de la CAPA « avancement d'échelon » un reliquat avait été oublié par l'administration, l'intervention du SNES-FSU a permis d'obtenir une promotion supplémentaire pour un Co-Psy.

Pour les dossiers actuellement en cours, tels que la labellisation dans le cadre de la mise en place du S.P.O (Service Public d'Orientation), le SNES-FSU s'y est opposé dans un premier temps, mais puisqu'elle va se faire (la loi sur l'orientation tout au long de la vie ayant été votée), elle doit se situer à minima à l'échelon régional et garantir les statuts, les missions et les conditions de travail actuels des Conseillers. La labellisation ne doit pas entraîner une dégradation des moyens d'exercer notre métier, et nous ne cessons d'exiger des améliorations (accès à la grille indiciaire de la hors classe, reconnaissance de notre véritable niveau de formation à bac +5...)

*Votez pour des élus à votre écoute,
nous comptons sur votre mobilisation
massive du 13 au 20 octobre,
pour la meilleure représentation de la
catégorie des COPSY et DCIO !*

Pense-bête Élections

à découper et à glisser dans son porte-carte

Je note mon identifiant ici

Je note mon NUMEN ici

Pour obtenir mon mot de passe, je me connecte sur le serveur

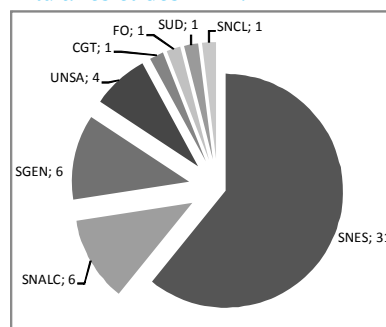
www.education.gouv.fr/electionspro2011

J'indique l'adresse électronique à laquelle je veux recevoir ce mot de passe. **Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électronique pour deux électeurs différents.**

Je réponds à la question : quels sont les chiffres 6 et 7 de mon n° d'INSEE (c'est le département ou le pays de naissance !)

Je reçois sur mon mail mon mot de passe et je le note ici

Nombre de sièges obtenus en 2008 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, COPsy, PEGC et les CCP des Non-Titulaires et des AED.



Le collège accueille une classe d'âge complète dans toute sa diversité. Les sorties du système éducatif sans qualification ne cessent de décroître.

Malgré les efforts des personnels pour faire réussir tous les élèves, la situation au quotidien et l'exercice de notre métier sont de plus en plus difficiles. Face à cette difficulté, la mise en place, par le ministre avec le soutien de certains syndicats, du socle commun en lieu et place d'une culture commune large, ouverte et diversifiée, exclut des apprentissages du second degré nombre d'élèves. C'est dans cette logique que le ministre et ses nervis proposent la primarisation des premières années du collège.

Au collège, c'est tout d'abord dans la classe que l'on doit tenter de résoudre les difficultés. Cela suppose donc de donner aux enseignants les moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques : diminuer le nombre d'élèves par classe et travailler en petits groupes est donc nécessaire. Dans tous nos collèges, des équipes pluri professionnelles complètes (enseignants, CPE, surveillants, assistants sociaux, administratifs, CoPsy) doivent avoir les moyens de travailler ensemble à la réussite de tous les élèves.

Pour un lycée de la réussite.

Après la 2nde l'an passé, la réforme du lycée est appliquée en classe de 1^{ère} à cette rentrée (excepté pour les STG et ST2S qui bénéficient d'un sursis jusqu'à 2012, et les séries Hôtellerie et TMD dont le sort sera scellé plus tard). Ce n'est une réussite que pour le ministre.

Cette réforme est mise, de fait, au service du dogme de la réduction de l'emploi public. Partout ou presque, elle n'aura permis que de bourrer les classes et les groupes, fragiliser les enseignements disciplinaires, réduire la diversité de l'offre de formation. Elle sert aussi à l'occasion à remettre en cause nos statuts (pressions sur l'heure de 1^{ère} chaire, les minorations de services et tentatives d'annualisation du temps de travail). La multiplication des dispositifs locaux, souvent imposés sans aucune concertation, conduit ici à fragmenter à l'infini l'intervention des enseignants, ailleurs à fabriquer des regroupements d'élèves anti-pédagogiques ou encore à élaborer des emplois du temps invraisemblables pour les élèves comme pour les enseignants. Le tout parfois au mépris pur et simple de la réglementation conçue comme une entrave à l'autonomie pédagogique... du chef d'établissement. Dans ce contexte c'est bien souvent par l'abnégation des équipes que les lycées tiennent et parviennent à offrir aux élèves le cadre structuré d'apprentissage dont ils ont besoin.

L'urgence est donc bien de se mobiliser pour un autre lycée réellement conçu pour guider les élèves sur le chemin de la réussite en commençant par l'exprimer à travers le clic SNES !

Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

Combien de votes ?

Titulaires

Quatre votes : Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique. Un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

Stagiaires

Deux votes : Un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

Comment voter ?

Pour la 1^{ère} fois dans ce type d'élection et unilatéralement, le ministère a imposé le vote électronique. Il revendique une démarche « développement durable » (moins de papier), une grande sécurité des opérations de vote et de dépouillement en les confiant à des opérateurs privés (!) et une augmentation « potentielle » de la participation (sic) (« chaque électeur votant là où il le désire ! »).

Une procédure fastidieuse

Chaque électeur se verra remettre avant le **28 septembre 2011** par le chef d'établissement un pli fermé – la **Notice de Vote** –, à conserver, contenant son **identifiant de vote** (8 caractères) et son **NUMEN**. Pour les collègues en congé (quel qu'en soit la nature) ou pour les TZR en suppléance ou en attente de suppléance, la Notice de Vote sera transmise par voie postale.

Chaque électeur devra ensuite se connecter sur www.education.gouv.fr/elections2011, saisir son **identifiant de vote**, son **NUMEN**, indiquer son **département ou pays de naissance** (6^{ème} et 7^{ème} caractères du code INSEE), renseigner son adresse de messagerie (qui peut être différente de la messagerie professionnelle @ac-nice.fr. Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électronique pour deux électeurs différents.), valider ces différentes données pour enfin **obtenir par messagerie électronique son mot de passe**. **Identifiant de vote et mot de passe** sont nécessaires pour voter.

Enfin voter

Pour voter, il faut se connecter sur www.ac-nice.fr, un lien permettra d'accéder au portail de vote ou sur www.education.gouv.fr/elections2011, après avoir saisi l'**identifiant de vote** et le **mot de passe**. Selon le corps ou la situation professionnelle de chaque électeur, le portail indiquera le nombre de scrutins auquel il participera. Le vote sera possible entre le **13 octobre 10h et le 20 octobre 17h**.

Où voter ?

Le vote est possible sur n'importe quel poste informatique connecté à Internet. L'administration mettra à disposition des kiosques de vote dans les établissements les 14, 18 et 20 octobre de 9h à 17h. Bien entendu, chaque électeur pourra venir voter dans les locaux du SNES-FSU à Nice et à Toulon.

Que faire en cas de perte de l'identifiant ou du mot de passe ?

En cas de perte du mot de passe : Il faut réitérer la procédure décrite précédemment. C'est possible jusqu'à la fin du scrutin le 20 octobre à 17h.

En cas de perte de l'identifiant : avant le 12 octobre (veille du scrutin), l'électeur pourra se connecter au site du ministère dédié aux élections professionnelles pour demander un nouvel identifiant. Il faudra alors indiquer l'adresse mail où on veut le recevoir.



Claudine FERRERI



Daniel DE LA CRUZ



Valérie GOLETTI



Evelyne PILLOT



Julie POUCHKO



Sophie COPPOLANI



Leïla JOMAIN



Marie-Christine DELLA SUDDA

Directeurs de centre d'information et d'orientation

TAILLARD-FERRERI Claudine

CIO de La Valette du Var – La Valette du Var – 83

DE LA CRUZ Daniel

CIO de Toulon – Toulon – 83

Conseillers d'orientation - psychologues

GOLETTI Valérie

CIO de Hyères – Hyères – 83

PILLOT Evelyne

CIO Nice est – Nice – 06

POUCHKO Julie

CIO de La Seyne sur mer – La Seyne sur mer – 83

COPPOLANI Sophie

CIO de La Valette du Var – La Valette du Var – 83

JOMAIN Leïla

CIO de La Valette du Var – La Valette du Var – 83

DELLA SUDDA Marie-Christine

CIO de Cannes – Cannes – 06



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



FSU
Fédération Syndicale Unitaire

Le SNES-FSU présente une liste complète : 2 DCIO, 6 COPSYP pour défendre au mieux les intérêts de la profession dans son ensemble. La liste SGEN-CFDT ne présente que 2 DCIO : seront-ils à même de représenter les problématiques que rencontrent les COPSYP dans leur quotidien ? De plus, sachez que cette « stratégie » implique qu'en cas d'obtention d'un siège pour le SGEN-CFDT, cela empêcherait l'élection du DCIO SNES-FSU, compte tenu de la règle électorale : même en cas de majorité du SNES-FSU, si nous obtenons 3 sièges pour le SNES (situation actuelle) et 1 pour le SGEN, nous sommes obligés de leur laisser le siège de DCIO (seule catégorie pour laquelle ils ont présenté des candidats)....



SNES-FSU - Syndicat National des Enseignements de Second degré

Du 13 au 20 octobre, je VOTE

à partir de n'importe quel ordinateur.

Les **vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre**, je peux voter dans n'importe quel établissement.

Je vote 4 fois pour le SNES et les syndicats de la FSU

- pour la **CAPA** (commission administrative paritaire académique) ;

- pour la **CAPN** (commission administrative paritaire nationale) ;

- pour le **CTA** (comité technique académique) ;

- pour le **CTM** (comité technique ministériel).